



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour l'identification et la sélection des
entreprises agrosylvopastorales et halieutiques pour accélération**

Date de publication

: 15/01/2025

Date limite de dépôt des candidatures

: 17/02/2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités relatives au parcours d'accélération d'entreprises, le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des entreprises agrosylvopastorales portées par des jeunes et des femmes qui désirent être accompagnées pour accroître ou diversifier leurs produits et services.

Cet appel est ouvert aux entreprises (ou coopératives) individuelles ou collectives portées par des jeunes ou des femmes et répondant aux critères suivants :

- Être une entreprise ou coopérative en activité et reconnue par la loi
- Être active dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, environnement, transformation agroalimentaire, services et métier connexes aux activités agropastorales et halieutiques ;
- Être active dans la zone d'action du PRODER constituée par les provinces de Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Ngozi, Muyinga, Karusi, Gitega, Muramvya, Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi

Les termes de référence sont téléchargeables aux sites webs www.programmefidaburundi.org des projets et programmes financés par le FIDA au Burundi, www.burundijobs.bi du journal Burundi jobs et www.arp.bi de l'Autorité de régulation des marchés publics et affichés aux Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) des provinces d'intervention du projet et aux bureaux des coordinations régionales des projets financés par le FIDA au Burundi à Ngozi et à Gitega.

Le dossier à déposer comprendra les éléments suivants :

- Une lettre de transmission du dossier adressée au Coordonnateur du PRODER

Le dossier à déposer comprendra les éléments suivants :

- Une lettre de transmission du dossier adressée au Coordonnateur du PRODER
- La fiche de manifestation d'intérêt dûment complétée et signée par le représentant de l'entreprise de l'entreprise (mettre les annexes renseignant sur les différents points des critères de sélection)
- Les documents d'enregistrement de l'entreprises ou de la coopérative
- Liste et âge des actionnaires ou des membres de la coopérative
- Liste des employés permanents et / ou temporels de l'entreprise ou de la coopérative
- Déclaration du chiffre d'affaires

L'ensemble de de tous ces documents sera mis dans une enveloppe fermée portant la mention :

A Monsieur le Coordonnateur du PRODER

« Manifestation d'intérêt pour la sélection des entreprises agrosylvopastorales à accélérer »

Les dossiers de manifestations d'intérêts seront déposés aux Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage de la zone d'action au plus tard le 14/02/2025 à 10 heures.

Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite des manifestations d'intérêt, afin que les réponses du PRODER puissent être communiquées à tous les soumissionnaires au plus tard 5 jours calendaires avant cette date. Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées à l'adresse physique suivante : Secrétariat du PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone KININDO, Commune MUHA, BUJUMBURA Mairie ou par Courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec copie pour information à elie.bunuma@programmefidaburundi.org du responsable de la Composante1 et à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés.

Fait à Bujumbura, le 14/01/2025

Le Coordonnateur du PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

